



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 mars 2023.

PRÉSENTS : M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART (à partir de 19 h 15), Adjoints, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie JOUSSET et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



3.1 : DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITIONS :

2023-22. ACQUISITIONS FONCIÈRES DU VIEUX PUIS - 102 RUE NATIONALE - PROPRIÉTÉ FOULON - PROMESSE DE VENTE :

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans l'acquisition progressive et amiable des différentes propriétés situées rue Nationale et rue du Paradis.

Madame Raymonde FOULON occupait la maison située à l'angle de la rue du Paradis et de la rue Nationale. Suite à son départ de son domicile, elle a sollicité avec sa fille l'achat de cet immeuble par la commune.

Lors des différents échanges, un accord a pu être obtenu pour un prix de cession de 120 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que les biens acquis en dessous de la valeur de 180 000 € ne sont pas soumis à l'obligation d'une estimation du service des évaluations foncières et domaniales.

Madame MORENO Muriel Isabelle Lucie FOULON, domiciliée, 18 place Eugène Papin, SAINT-JUST-LUZAC (Charente-Maritime) 17320, nu-proprétaire,

Et Madame FOULON Raymonde Yvette Eliane, née MAROTTE, domiciliée 102 rue Nationale à Ormes (Loiret) 45140, usufruitière,

Ci-après dénommé « le vendeur » a convenu de ce qui suit :

Le vendeur vend à la commune d'Ormes, qui accepte les biens et droits immobiliers désignés ci-dessous, tels qu'ils existent, avec tous droits immobiliers et tous immeubles par destination qui en dépendent, sans exception ni réserve.

Les parties déclarent expressément ne pas donner d'effet rétroactif à cette convention sous conditions suspensives.

SECTION	N°	LIEUDIT	DÉSIGNATION CONTENANCE	PRIX DU BIEN
ZK	439	102 rue Nationale	Maison d'habitation et le terrain attenant situés 102 rue Nationale à Ormes 150 m ²	120 000,00 €
TOTAL			150 m²	120 000,00 €

Cette cession amiable est réalisée dans le cadre du projet d'aménagement du quartier du « Vieux Puits »
Cette cession sera faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit, moyennant l'indemnité totale de cent-vingt mille Euros (120 000,00 €).

Vu l'avis favorable émis par la Commission Générale le 20 mars 2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la promesse de cession au prix de 120 000 € ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint assurant la suppléance, pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 mars 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 30 mars 2023.

Publié ou notifié le : 30 mars 2023.

